

Union Fédérale de la Santé Privée

Compte-rendu de la Commission Paritaire de Négociation Croix Rouge Française du 18 novembre 2014

L'ordre du jour sera le suivant :

- Fin des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et demande à la DGCS,
- Signature du projet d'accord intergénérationnel,
- GPEC : méthodologie outil,
- Courriers.
- Questions diverses.

La CGT s'interroge sur la raison de la demande de l'ARS sur le fait que la Croix Rouge Française ne gère plus le Nid Marin.

Au sujet du compte rendu fait par la DRH, la CGT signifie encore une fois que souvent ses interventions sont déformées et que de toute façon la CGT fait son propre compte rendu.

Le DRH indique que ces comptes rendus une fois modifiés seront aux fédérations.

Une délégation de représentants du personnel des PSR sera reçue cet après-midi. Un rassemblement est prévu à 14h et la Commission Paritaire Nationale sera donc suspendue.

1 – Fin des NAO et demande à la DGCS.

L'avenant relatif à la prévoyance (répartition 60/40) a été validé par la Commission Nationale d'Agrément (CNA) le 13 novembre 2014.

Deux documents ont été transmis dans le cadre des NAO (valeur du point et prime bas salaires).

Les Organisations Syndicales ont déjà donné leur position. Cet avenant et cet accord étaient en signature jusqu'à aujourd'hui.

La CFDT indique en séance qu'elle sera signataire de l'avenant sur la valeur du point (passage de 4,45 à 4,46 €).

LA CGT signale que de toute façon cet accord ne serait pas valable en raison de la représentativité de la CFDT qui ne dépasse pas les 30%.

La CRF va acter la fin des négociations et établir un procès-verbal de désaccord. La CRF va, pour ne pas perdre l'enveloppe, prendre une mesure unilatérale reprenant les dernières propositions faites en CPN.

Quentin HA sera présent à la CPN du 22 janvier et informera des actions menées et en cours sur l'accord pénibilité et sur l'accord RPS.

La CGT rappelle une nouvelle fois sa demande concernant l'accord égalité et les chiffres 2013. Un plan d'actions est valable 1 an et suppose donc une nouvelle négociation chaque année. En la matière, les négociations ne sont pas terminées sinon il s'agit de négociations déloyales.

Le Directeur des Ressources Humaines précise que le rapport égalité 2013 sera présenté au CCE de décembre 2014.

Pour la CGT, ce décalage est gênant dans la mesure où ces chiffres doivent nous permettre de suivre l'évolution des indicateurs et de faire des propositions. La CGT estime anormal de devoir relancer en permanence.

Le DRH répond que le cycle est comme cela et qu'il est impossible de faire autrement. Les NAO 2015 se feront sur la base des chiffres contenus dans ce rapport égalité.

2- Signature du projet d'accord intergénérationnel.

La CGT dénonce la limitation à 20 personnes pour la retraite progressive d'autant plus que la CRF est une entreprise unique.

De plus, il y a une incompréhension autour de l'article relatif à la retraite progressive !! Pour les Organisations Syndicales il n'y a pas de coût supplémentaire, pourquoi le limiter à 20 ? et sur quels critères ? Cette situation pourra engendrer une iniquité de traitement entre les structures selon leur taille.

Le DRH répond qu'il peut être compliqué de faire face pour un directeur à plusieurs demandes simultanées de retraite progressive dans une même structure.

La CGT estime que cela n'a rien de compliqué !! Cela fait simplement partie des missions d'un directeur.

La CRF s'engage à faire un point sur les personnes qui pourraient potentiellement en bénéficier. Il faudra faire de la pédagogie en expliquant que ça n'a pas de coût supplémentaire et que c'est juste un problème d'organisation.

L'article 5.4.3 sur la retraite progressive sera réécrit.

La CRF s'engage à revenir sur le dispositif du temps partiel aidé en 2015 dans le cadre des NAO.

Le DRH précise qu'il ne serait pas judicieux de présenter le même jour à la CNA un accord intergénérationnel et les mesures unilatérales sur les salaires. L'accord intergénérationnel sera donc présenté à la réunion du mois de janvier 2015.

La CGT pense qu'en effet que cela pourrait nuire à l'image de la CRF de présenter 3 mesures unilatérales en terme de dialogue social et de considération de ses salariés.

Certains passages de l'accord sont reformulés en séance.

Au sujet de l'article 4.3.1 sur la communication par la CRF soumise à approbation aux organisations signataires (!!), la CGT alerte sur une éventuelle propagande de ce genre qui nuirait à la neutralité de l'employeur.

De plus, la CGT s'interroge sur les engagements contenus dans cet accord en matière de FPC alors qu'aucun taux n'a encore été annoncé par le CRF!!

Discussion autour du recrutement durable des jeunes. (article 4.1.2). Comment parler de recrutement durable quand on voit les chiffres 2013 ! : « En 2013, la Croix Rouge Française a embauché 2674¹ jeunes, 167 CDI (hors contrats aidés), 2182 CDD (hors contrats aidés) et 325 contrats aidés, dont 180 emplois d'avenir ».

La CGT rappelle que la norme est l'embauche en CDI et non en CDD. La CRF crée de la précarité et non de l'emploi durable !

La DRH propose un indicateur sur la transformation des CDD en CDI pour les jeunes.

Pour la CGT, ce n'est pas suffisant, il faudrait recruter les jeunes en CDI sinon cet article et son titre n'ont plus de sens.

Compte tenu du fait qu'une délégation de salariés-es sera reçue cet après-midi, les autres points inscrits à l'ordre du jour seront abordés lors de la prochaine Commission Paritaire Nationale CRF.